



A41-WP/664
P/59
5/10/22

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté par la Présidente du Comité exécutif)

Le rapport ci-joint sur le point 19 de l'ordre du jour a été approuvé par le Comité exécutif.

Note.— Prière d'insérer la présente note en bonne et due place dans le dossier de rapport, après en avoir retiré la page de couverture.

(4 pages)

Point 19 : Multilinguisme à l'OACI

19.1 Le Comité a examiné la note A41-WP/44, dans laquelle le Conseil souligne l'importance du multilinguisme comme principe fondamental qui concourt à la réalisation des objectifs de l'OACI. La note donne un aperçu des mesures mises en œuvre pour promouvoir le multilinguisme dans l'Organisation, fondées sur la parité et la qualité des services, l'optimisation des ressources disponibles, l'adhésion aux meilleures pratiques des Nations Unies en matière de services linguistiques, ainsi que la mise au point et l'utilisation d'outils innovants améliorés. L'approbation de la Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI a été citée parmi les grandes réussites en la matière.

19.2 Le Comité a aussi été saisi de la note A41-WP/117, présentée par la Chine, qui a mis en évidence l'importance du multilinguisme dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'OACI et la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP), des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et de l'initiative Aucun pays laissé de côté. Elle a donné un aperçu de l'effectivité du texte de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* dans six langues et a plaidé en faveur de la ratification des versions arabe et chinoise de la Convention par les États membres. Le Comité a noté que l'OACI devrait continuer à affermir le multilinguisme comme principe fondamental de l'Organisation en mettant en œuvre la stratégie connexe ainsi que des activités de sensibilisation et promotion, notamment des cérémonies concernant les traités. Les États membres ont aussi été instamment priés de coopérer avec le Secrétariat pour favoriser le multilinguisme.

19.3 En outre, le Comité a examiné la note A41-WP/343, présentée par la Fédération de Russie, qui donne un aperçu des services linguistiques proposés par l'OACI, dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Des inquiétudes ont été exprimées concernant la dégradation de la qualité de l'interprétation, l'augmentation des coûts que doit assumer l'OACI et la charge de travail des interprètes. Les services linguistiques sont essentiels à l'élimination des discriminations, à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OACI et à la mise en œuvre des SARP, des PANS et de l'initiative Aucun pays laissé de côté. C'est pourquoi ils doivent être dûment pourvus en professionnels hautement compétents qui connaissent bien le domaine de l'aviation et sa terminologie. Le Secrétaire général doit veiller à ce que le multilinguisme ne soit pas compromis par les mesures prises du fait de la pandémie, et l'OACI doit agir en sa faveur dans le contexte d'une amélioration de la productivité avec l'accès à de nouvelles technologies.

19.4 Le Comité a aussi examiné la note A41-WP/365, présentée par le Chili avec le parrainage des 22 États membres de la CLAC et du Guyana. La note explique l'importance du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) étant donné que les objectifs stratégiques de l'Organisation y sont traités de façon transversale et qu'il a une incidence sur la planification et la mise en œuvre des solutions de navigation aérienne. Compte tenu des éléments importants qui y figurent, il est essentiel que son contenu soit compris de façon correcte, uniforme et sans ambiguïté.

19.5 Enfin, le Comité a été saisi de la note A41-WP/426, présentée par la République bolivarienne du Venezuela avec l'appui de 20 États membres de la CLAC. La note souligne le rôle déterminant du multilinguisme dans la promotion de la diversité linguistique et culturelle, l'efficacité, la transparence et les principes de droit international, ainsi que dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'OACI et de l'initiative Aucun pays laissé de côté. Il convient de préserver l'égalité entre les six langues officielles de l'Organisation afin de conserver la fluidité des communications dans toutes ces langues. Des initiatives concrètes devraient être proposées pour remédier aux lacunes qui entravent la diffusion des informations en temps voulu et le principe d'égalité des chances, en vue d'améliorer

la fourniture des services linguistiques et l'organisation des manifestations, des formations et d'autres activités.

19.6 Le Comité a pris acte de la note de travail du Conseil ainsi que des notes soumises par les États.

19.7 Le Comité a souligné que le multilinguisme est un principe fondamental à la réalisation des objectifs de l'OACI conformément à la résolution A37-25 de l'Assemblée. Les services linguistiques font partie intégrante de tous les programmes de l'OACI et sont essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation et à la mise en œuvre des SARP et des PANS. De plus, ils sont indispensables au déploiement de l'initiative Aucun pays laissé de côté (NCLB) et à la communication de l'OACI avec ses États membres.

19.8 Le Comité a appuyé sans équivoque la nouvelle Stratégie de promotion du multilinguisme de l'OACI, qui s'appuie sur les résolutions de l'ONU et de l'OACI. Il a remercié le Secrétariat d'avoir surmonté des difficultés importantes au cours des ans afin de soutenir le multilinguisme. Le Comité a aussi noté que le Secrétariat avait fait des progrès importants depuis la 40^e session de l'Assemblée pour renforcer le multilinguisme. Toutefois, des mesures supplémentaires ainsi que du personnel et des ressources seront nécessaires dans ce domaine pour renforcer l'efficacité et l'efficience de l'OACI, notamment le recours aux meilleures pratiques et aux technologies innovantes.

19.9 Il a été précisé que la stratégie de promotion du multilinguisme de l'OACI va au-delà des services linguistiques pour inclure le développement des capacités des fonctionnaires à servir le monde de l'aviation civile internationale dans toute sa diversité. Elle appelle à un changement d'état d'esprit afin de stimuler la capacité de l'OACI à remplir sa mission. À cet égard, les services linguistiques devraient être considérés comme un atout clé. Le Comité a demandé l'élaboration d'un plan d'action qui sera mis en œuvre au cours du prochain triennat et fera l'objet d'un rapport à la prochaine Assemblée.

19.10 Le Comité a pris note des efforts continus de l'OACI pour fournir des services linguistiques de qualité tout en faisant face au défi de concilier la demande croissante et la diminution des ressources, et a salué les efforts soutenus visant à rationaliser les processus et les opérations afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience.

19.11 Des éclaircissements ont été fournis sur la question de la traduction du Plan mondial de navigation aérienne (GANP). En effet, la treizième Conférence de navigation aérienne (2019) avait recommandé que « l'OACI mette à disposition le niveau stratégique mondial du GANP ([version] imprimable) dans les six langues de l'OACI », qui a été traduit et publié sur le portail du GANP. La traduction du niveau technique mondial ou des niveaux régionaux et nationaux du GANP mobiliserait d'énormes ressources, non seulement du point de vue de la traduction mais aussi sur le plan du développement et de la maintenance des TI.

19.12 Certains États ont encouragé leurs homologues à ratifier les versions arabe et chinoise de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* afin de favoriser la compréhension et la mise en œuvre de ses objectifs et de ses principes chez les utilisateurs des deux langues précitées, et de veiller au développement cohérent, ordonné et efficace des activités de l'aviation civile internationale.

19.13 De plus, certains États ont demandé que le portugais soit ajouté comme langue de travail afin d'appuyer les travaux de l'OACI. Le Secrétariat a accusé réception de la demande, mais a souligné que les politiques et le budget actuels de l'OACI prévoient seulement les six langues de l'ONU. Toutefois, des contributions volontaires des États membres seraient les bienvenues sous la forme de détachements de spécialistes de la langue et de soutien financier pour des projets spéciaux.

19.14 Enfin, le Comité a été informé que le premier dictionnaire arabe-anglais de l'aviation a été produit par l'Organisation arabe de l'aviation civile.

19.15 Après avoir examiné les notes A41-WP/44, 117, 343, 365 et 426, et à l'issue des délibérations, le Comité recommande que l'Assemblée, consciente du fait que le multilinguisme est un principe fondamental qui permet de réaliser les objectifs de l'OACI,

- a) demande au Conseil de suivre de près la mise en œuvre des politiques et décisions qu'il a adoptées pour améliorer l'efficacité et l'efficience des questions relatives aux services linguistiques ;
- b) demande à l'OACI de mettre en œuvre intégralement la Stratégie de promotion du multilinguisme, qui devra comprendre un plan d'action en vue de sa mise en œuvre, et de faire rapport sur les avancées réalisées à la 42^e session de l'Assemblée ;
- c) demande instamment aux États membres de collaborer activement avec l'OACI, notamment par des partenariats, des détachements de personnel ou des contributions volontaires, pour promouvoir le multilinguisme comme partie intégrante des programmes et des activités de l'Organisation.

